

# Elaboration du plan de gestion différenciée des Espaces Verts publics de la commune de Parthenay



# Gestion différenciée : la démarche est apparue dans les années 1980 en France

C'est trouver un équilibre entre :

- les exigences et l'utilisation du public
- la maîtrise du budget de la collectivité
- le maintien de la tradition horticole et paysagère
- le respect et la protection des écosystèmes

C'est entretenir de manière raisonnée les espaces publics en s'adaptant :

- à l'utilisation du site par les usagers, leurs fonctions
- à la nature du lieu, la situation
- aux moyens humains et techniques mis en œuvre

# La gestion différenciée répond à plusieurs enjeux :

## ✓ Environnementaux

- Préserver la biodiversité des espaces naturels
- Créer des corridors écologiques
- Développer la biodiversité sur les espaces en milieu urbain
- Limiter les pollutions : chimie, matériaux ...
- Gérer les ressources naturelles : eau, déchets ...

## ✓ Sociaux / culturels

- Préserver l'identité des paysages communaux
- Mettre en valeur des sites de prestige et de patrimoine
- Diversifier et transmettre le savoir-faire des jardiniers
- Améliorer le cadre de vie des habitants et les sensibiliser
- Redéfinir les espaces pour répondre aux attentes des utilisateurs

## ✓ Economiques

- Faire face aux coûts de fonctionnement
- Optimiser les moyens humains et matériels

# Prise de conscience

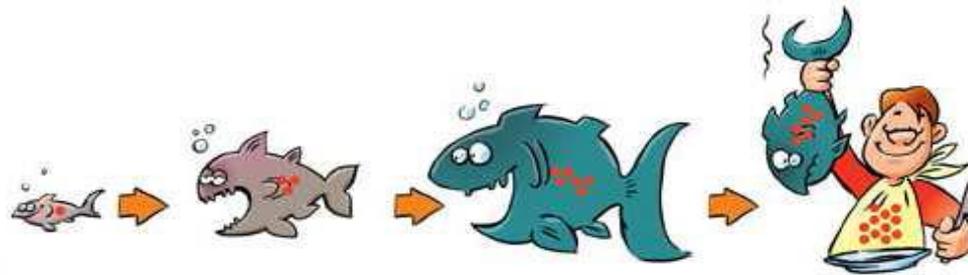
Importance de la biodiversité pour l'homme



# La nature nous rend des services

- Pollinisation
- Fertilité des sols
- Epuration des eaux
- Limitation de l'érosion et des inondations
- Lieu de ressources et de plaisirs

Tous les êtres vivants dépendent les uns des autres pour se nourrir.  
C'est ce que l'on appelle la **chaîne alimentaire**



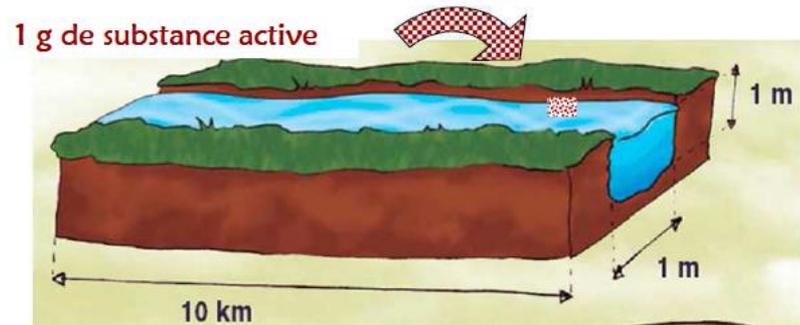
# Notre santé est menacée et ... notre survie !

- Les pesticides agissent sur notre santé :
  - Système immunitaire (cancer, leucémie, allergie ...)
  - Système hormonal (baisse de la fertilité ...)
  - Système neurologique (déficience intellectuelle, Parkinson ...)
- Destruction et fragmentation des milieux naturels
- Pollution
- Changement climatique
- Espèces exotiques envahissantes

Norme de potabilité par substance active =  $0.1 \mu\text{g} / \text{L}$

L'eau :

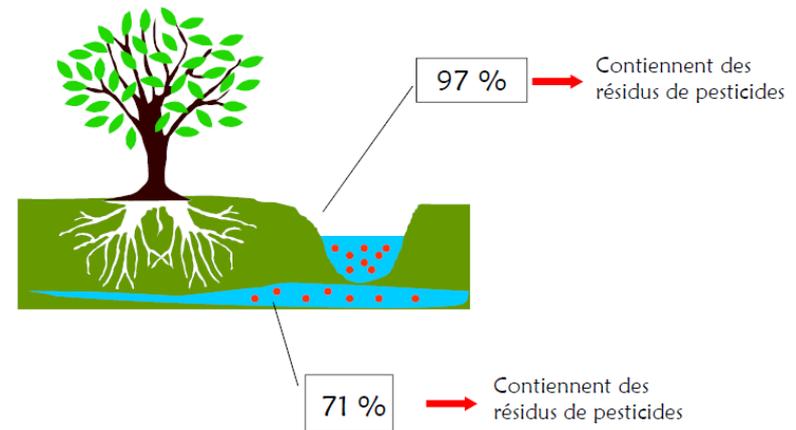
- 1 gramme de matière active (soit à peu près l'équivalent d'un bouchon de stylo) suffit à polluer 10 kms de cours d'eau !



**Ce cours d'eau est POLLUE ET NON POTABLE**

- 97 % des cours d'eau et 71 % des nappes phréatiques sont pollués par les pesticides

Un constat...



Source : Ifen 2003 - 2004

# Réglementation

- Arrêté interministériel du 12/09/2006
  - Qui règlemente les conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Délai de rentrée / mélange de produits / Zones Non Agricoles / gestion des effluents / protection de l'applicateur ...)
- Réglementation européenne
  - Directive 94/914/CEE de 2007, stipulant l'obligation d'études préalables de sécurité d'utilisation et de restrictions d'usage avant la mise sur le marché
  - Directives 2009/128/CE du 21 octobre 2009 invitent les états membres à parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable

# Arrêté préfectoral de 2009

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral (Impression couleur)

## Ne traitez pas à proximité de l'eau

**AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)**

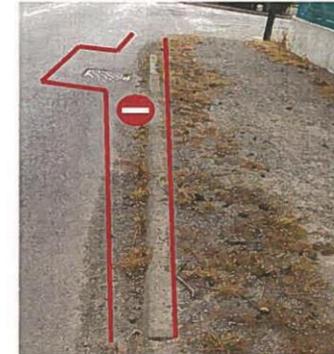
**A MOINS DE 5 METRES MINIMUM  
DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU**  
figurant sur les cartes IGN 1/25 000°.  
Consultez l'étiquette car la distance peut  
être plus importante (20, 50 ou 100m).



**DANS LES FOSSES (MEME A SEC), COURS  
D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES,  
POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES** ne figurant  
pas sur les cartes IGN 1/25 000°.



**SUR AVALOIRS,  
CANIVEAUX ET BOUCHES  
D'EGOUT.**



**TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES,  
ET ENTREPRENEURS.  
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'À 75 000 € ET 2 ANS  
D'EMPRISONNEMENT**

Panneau disponible sur les sites internet [www.deux-sevres.pref.gouv.fr](http://www.deux-sevres.pref.gouv.fr) / [www.ddaf.deux-sevres.agriculture.gouv.fr](http://www.ddaf.deux-sevres.agriculture.gouv.fr)

- Le plan ECOPHYTO 2018, qui s'inscrit dans la suite du Grenelle de l'environnement (2008)

➤ L'objectif principal est la réduction des pesticides de 50 % d'ici à 2018

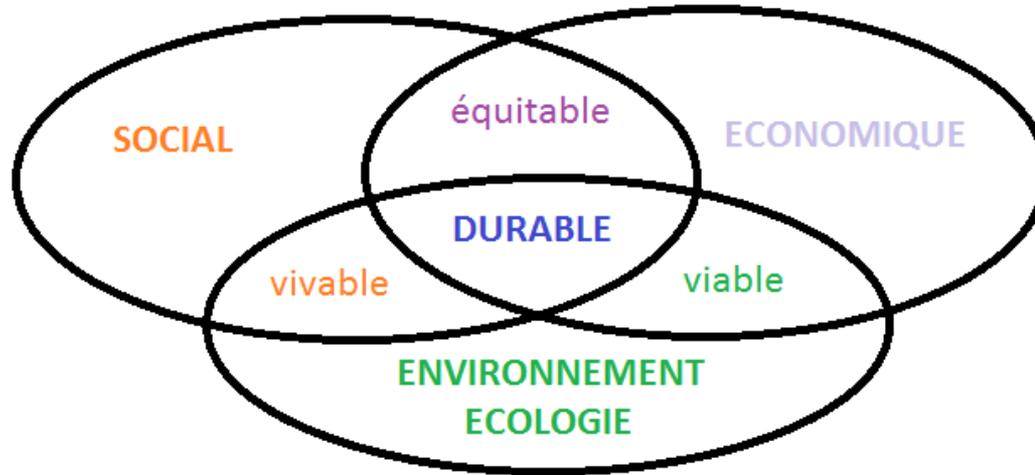
- Loi n°2014-110 du 06/02/2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national (loi dite "Labbé")

- Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte : **l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017** : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries

➤ La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019 Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs

➤ Les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés

# La gestion différenciée s'inscrit donc dans un contexte de développement durable :



La gestion différenciée est une **gestion durable** qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces verts la même intensité de gestion, ni la même nature d'entretien, mais au contraire de les adapter

**« Entretien autant que nécessaire, mais aussi peu que possible »**

l'ensemble des espaces verts et les inventorier pour les répartir en x codes selon le mode d'entretien que l'on y applique

# La Gestion Différenciée aujourd'hui à Parthenay

- **A Parthenay comme dans toutes autres communes, le phénomène sociétal de prise de conscience de la dégradation de notre environnement est omniprésent.**
- **Il faut, ensemble, participer à la préservation de notre environnement tout en tenant compte des attentes des habitants et des budgets.**

- **A Parthenay aussi, de belles initiatives sont prises :**

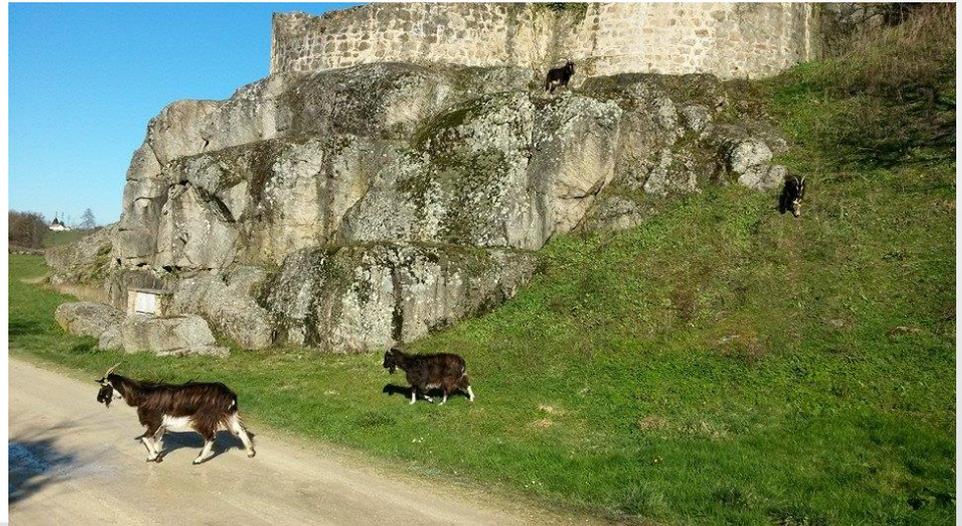
➤ **Plan de désherbage**

	2013	2014	2015	2016
	Produits phytopharmaceutiques (total / sélectif / anti germinatif)			
Espaces Verts :				
- Squares	181 litres	Zéro phyto	Zéro phyto	Zéro phyto
- Stades / cimetières	Tout confondu	59 litres	59,5 litres	48 litres
Voiries :				
- Chimique	199 litres	188 litres	Zéro phyto	Zéro phyto
- Eau chaude	OUI	OUI	OUI	NON
- Mécanique	OUI	OUI	OUI	OUI

# Des pratiques en faveur de la Gestion Différenciée



# Eco pâturage



# Ecoles / COP21



# Base De Loisirs



# Lutte biologique



# Recyclage



# Pieds de murs



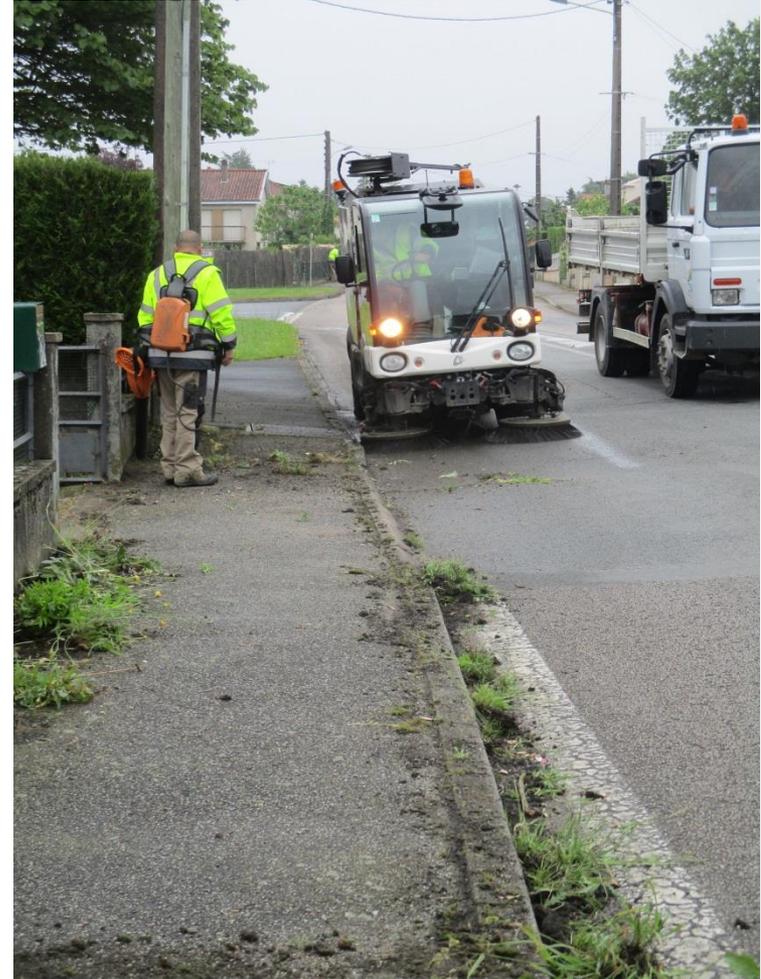
# Cimetière enherbement



# Enherbement de trottoirs



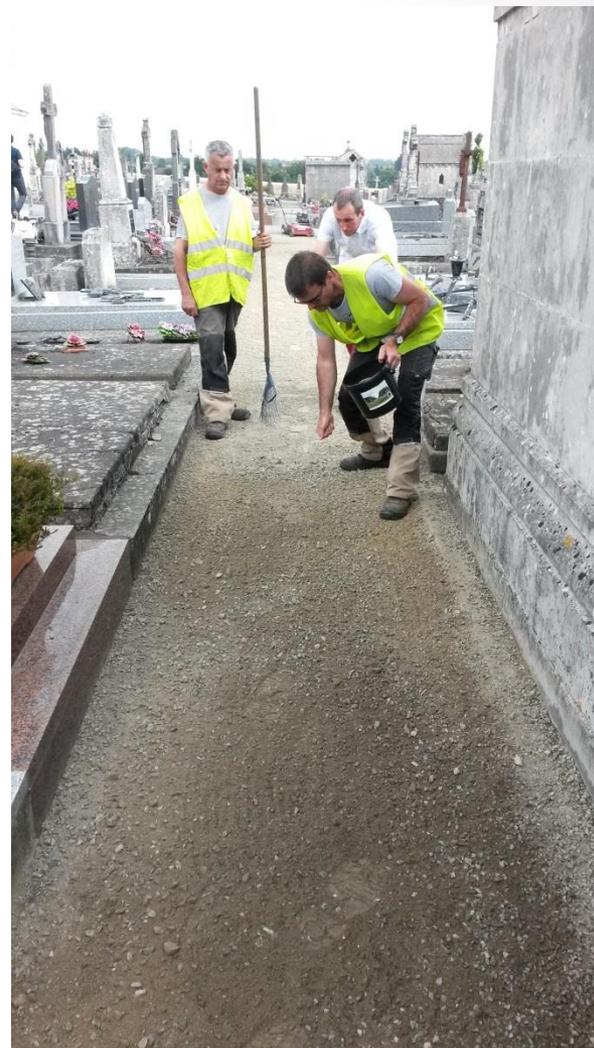
# Entretien des trottoirs / fils d'eau



# Rendez vous aux jardins



# Journée technique « végétalisation du cimetière »



# Rucher Municipal Des Loges



# Incitation citoyenne « Pieds de Murs fleuris » »



# Codification des Espaces Verts de Parthenay

- 16 agents et 3 apprentis entretiennent 98 hectares d'Espaces Verts (0,98 km<sup>2</sup>) et 361 arbres isolés
- La superficie de la Commune de Parthenay est de 1 138 hectares (11,38 km<sup>2</sup>) pour une population de 10 204 habitants
- Le ratio représente 96 M<sup>2</sup> d'Espaces Verts / habitants

Parthenay, naturellement vôtre !

La Ville de Parthenay retiendra 4 codes d'entretien

Notre mascotte, **la coccinelle**, porte ce classement

Elle porte avec elle de 1 à 4 de ses congénères, pour déterminer les sites, soit du plus horticole (1 petite coccinelle) au plus naturel (4 petites coccinelles)



Le nombre de petites coccinelles portées par la mascotte représente le degré d'intervention, plus elle en porte :

- moins nous intervenons
- plus nous préservons l'environnement
- plus les coûts d'entretien sont réduits

# Codification

■ Code 1		<b>ESPACES VERTS PARTICULIERS</b> 153 054 m <sup>2</sup> soit 15,3 ha
■ Code 2		<b>ESPACES VERTS HORTICOLES</b> 10 892 m <sup>2</sup> soit 1,1 ha
■ Code 3		<b>ESPACES VERTS AMENAGES</b> 432 973 m <sup>2</sup> soit 43,3 ha
■ Code 4		<b>ESPACES VERTS NATURELS</b> 382 650 m <sup>2</sup> soit 38,3 ha

Echelonnement du degré d'intervention

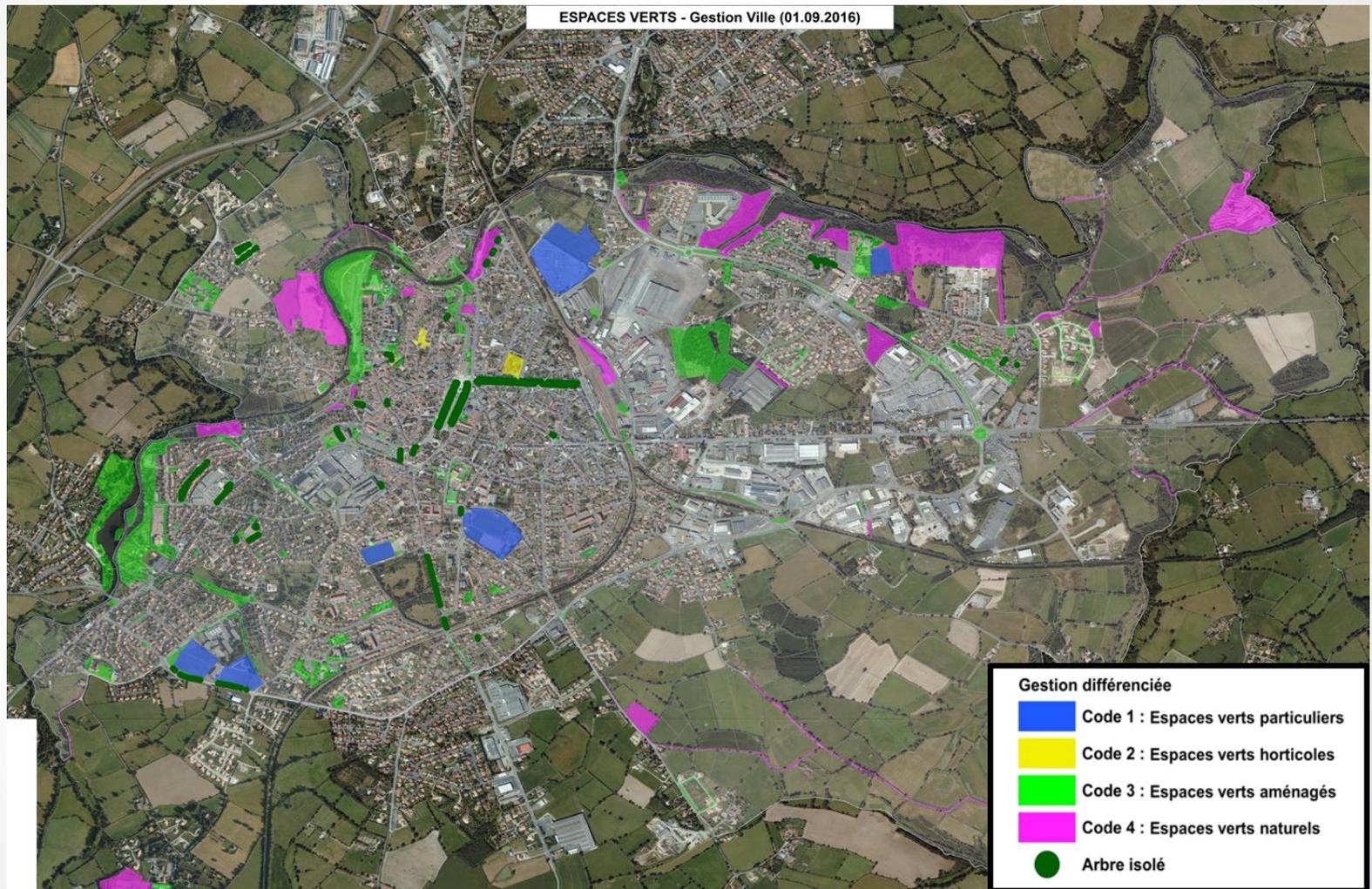
Intensif / coûts de gestion élevés



Extensif / coûts de gestion réduits

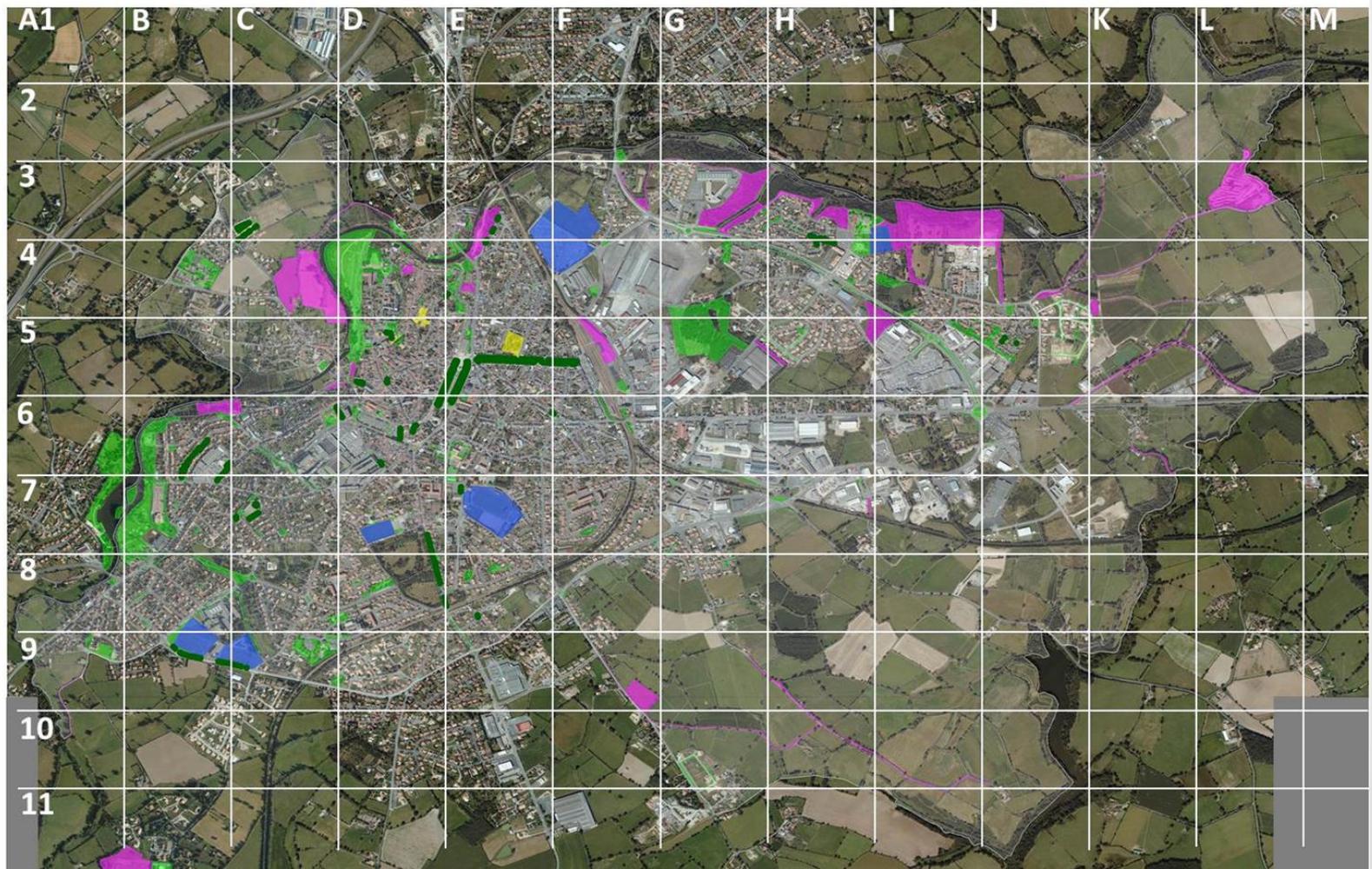
# Cartographie et classification

## ■ Vue d'ensemble



# Cartographie et classification

## ■ Quadrillage



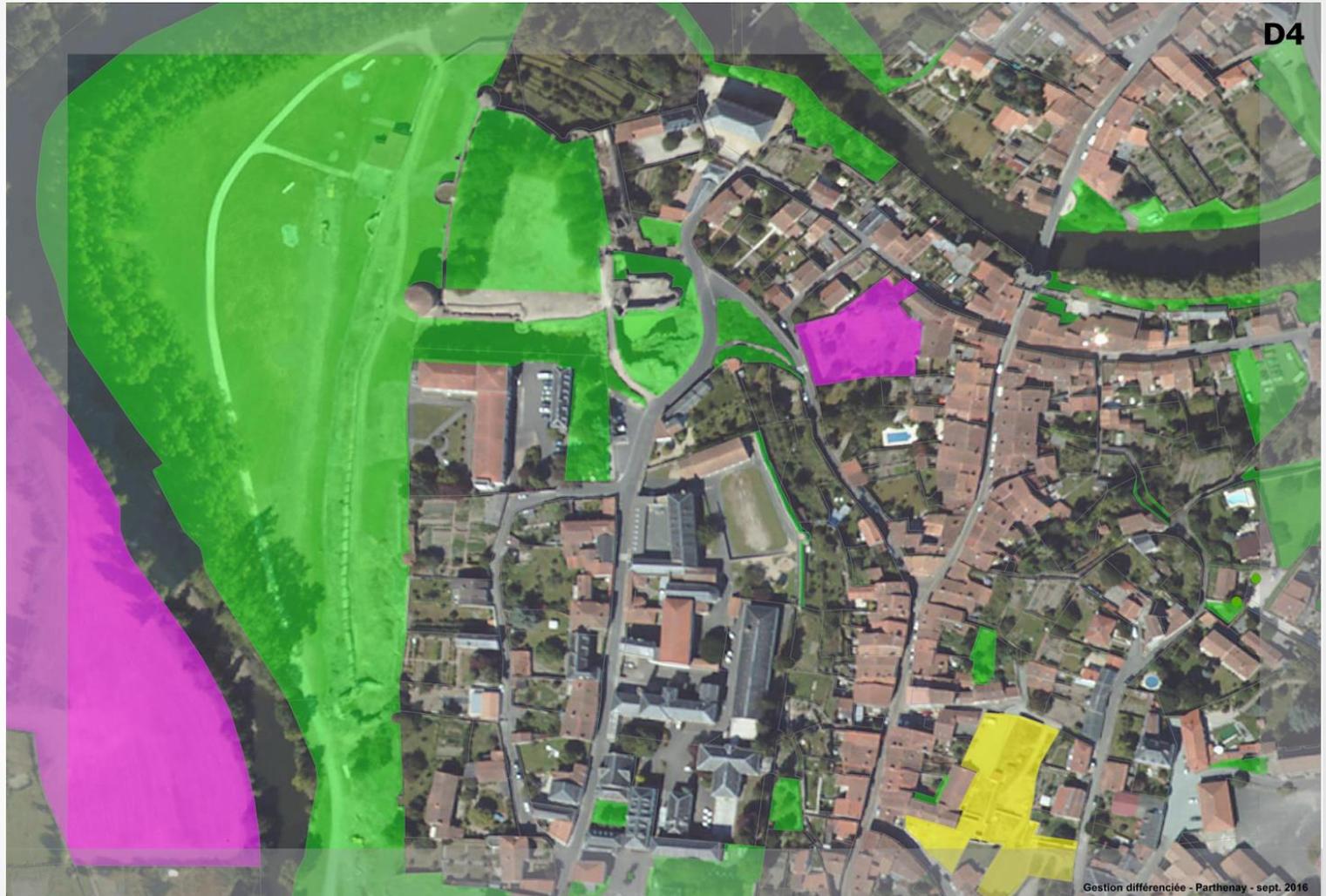
# Cartographie et classification

## ■ Quadrillage E5



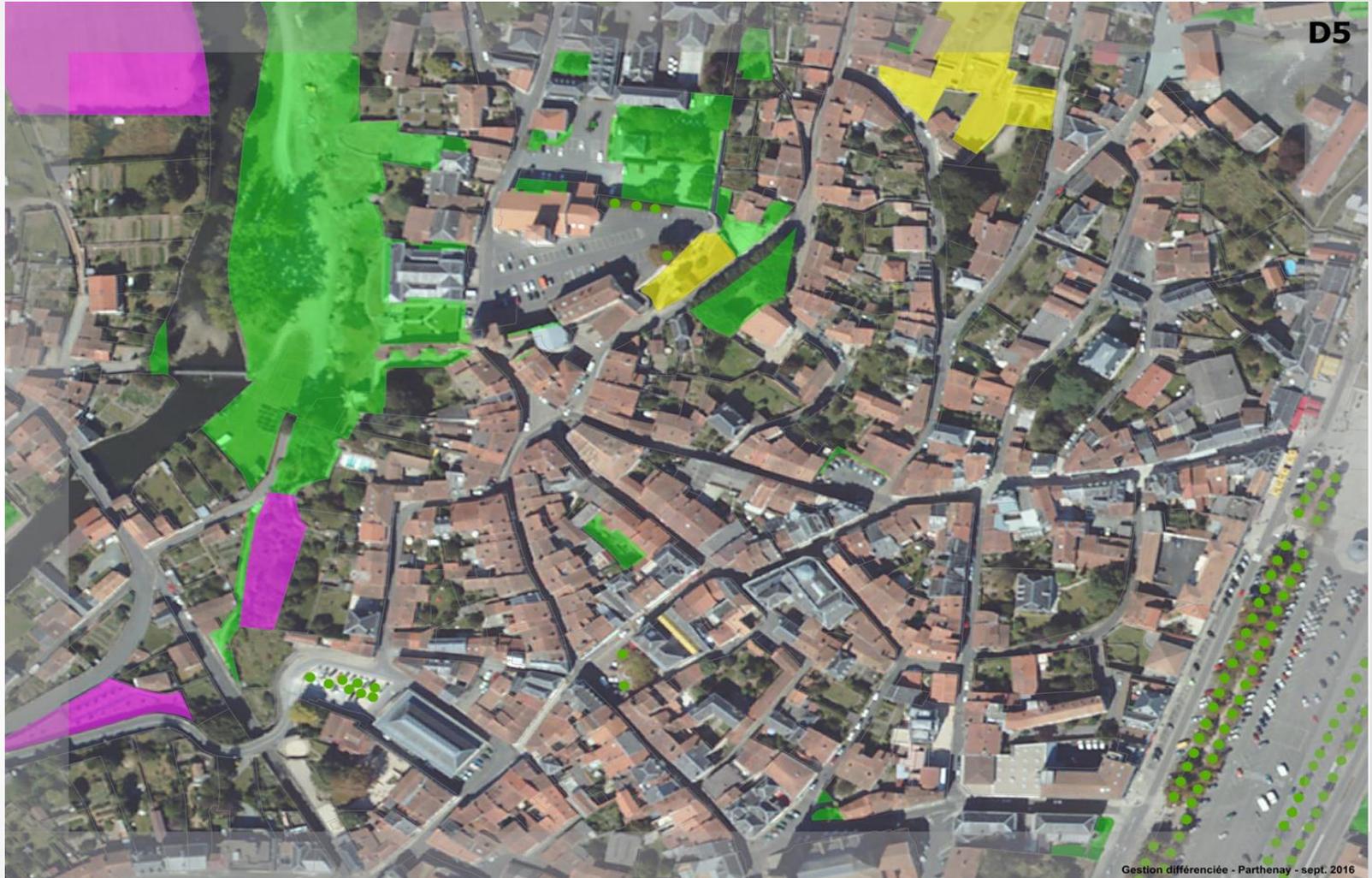
# Cartographie et classification

## ■ Quadrillage D4



# Cartographie et classification

## ■ Quadrillage D5



- Code 1



## ESPACES VERTS PARTICULIERS

### Exemples illustrés



Exemples de sites	Stades Cimetières
Intention paysagère	Entretien très soigné et soutenu
Utilisation / Particularité	Contrôle de la végétation spontanée Entraînements et compétitions sportives Lieu de recueillement
Coûts de gestion	Importants
Palette végétale	Palette végétale horticole
Rôle du jardinier	Entretien hebdomadaire Tonte très soignée Evacuation des déchets de taille Ramassage des détritrus Arrosage intégré sollicité Fertilisation Traitement sélectif du gazon possible Traitement des maladies du gazon possible Traitement des herbes indésirables possible (limité aux allées)

Entretien	Actions		Fréquence d'entretien
	Arbre	Arrosage Suivi des haubanages Suivi sanitaire sécuritaire Elagage	Lors de la plantation / les 3 premières années de plantation 2 fois / an Juillet et Mars 2 fois / an Juillet et Mars Hiver en fonction du besoin
	Arbuste forme libre	Recépage Taille de maintien	1 fois / 3 ans 1 fois / an entre Nov. et Mars
	Arbuste taillé	Taille annuelle	1 fois / an Entre Nov. et Mars
	Arbuste topiaire	Taille de structure	2 fois / an Mai et Octobre
	Haie taillée	Taille annuelle	2 fois / an Mai et Octobre
	Vivaces	Taille de maintien Division	2 à 3 fois / an entre Mars et Octobre 1 fois / 3 ans
	Prairie	Fauchage avec extraction des déchets Intervention après montée à graine	1 fois / an Fin Juillet début Août
	Pelouse	Tonte entre 6 et 7 cm Extraction des déchets	1 fois / 15 jours de Mars à Octobre 12 à 15 fois / an
	Gazon sportif	Tonte à 4 cm Extraction des déchets Désherbage sélectif	1 fois / semaine / toute l'année en fonction de la pousse 25 à 30 fois / an 1 fois / an en Août
Ramassage des feuilles	Avec chaque intervention de tonte	1 fois / 15 jours 12 à 15 fois / an	
Allées	Traitement chimique à minima Désherbage manuel / balayage Enherbement volontaire : tonte	2 à 3 fois / an 2 à 3 fois / an 2 à 3 fois / an	
Poubelles	Ramassage	Toute l'année / hebdomadaire	
Mobilier urbain	Contrôle de l'état	Toute l'année / hebdomadaire	

- Code 2



## ESPACES VERTS HORTICOLES

Exemples illustrés



<b>Exemples de sites</b>	<b>Jardinières / bacs / Suspensions</b> <b>Massifs de plantes annuelles et bisannuelles</b> <b>Jardins de Férolle</b> <b>Jardin des roses</b> <b>Jardin public</b> <b>Avenue du 114 ème RI</b>
<b>Intention paysagère</b>	Entretien soigné et soutenu
<b>Utilisation / Particularité</b>	Contrôle de la végétation spontanée Valorisation du savoir-faire horticole / Fleurissement Embellissement du cadre de vie
<b>Coûts de gestion</b>	Importants
<b>Palette végétale</b>	Palette végétale horticole / Plantes à massifs / Bulbes Végétaux d'inspiration médiévale (les Jardins de Férolle)
<b>Rôle du jardinier</b>	Entretien hebdomadaire Tonte soignée Evacuation des déchets de taille ou recyclage sur site Ramassage des détritrus Arrosage intégré sollicité / tonne à eau Fertilisation Contrôle des ravageurs en lutte biologique

Entretien	Actions		Fréquence d'entretien
	Arbre	Arrosage Suivi des haubanages Suivi sanitaire sécuritaire Elagage	Lors de la plantation / les 3 premières années de plantation 2 fois / an Juillet et Mars 2 fois / an Juillet et Mars Hiver en fonction du besoin
	Arbuste forme libre	Recépage Taille de maintien	1 fois / 3 ans 1 fois / an entre Nov. et Mars
	Arbuste taillé	Taille annuelle	1 fois / an Entre Nov. et Mars
	Arbuste topiaire	Taille de structure	2 fois / an Mai et Octobre
	Haie taillée	Taille annuelle	2 fois / an Mai et Octobre
	Vivaces	Taille de maintien Division	2 à 3 fois / an entre Mars et Octobre 1 fois / 3 ans
	Massifs de plantes annuelles bisannuelles bulbes	Plantation saisonnière Entretien	Avril / Septembre Hebdomadaire en été / 2 fois par mois en hiver Effleurage en Mai / Juin
	Pelouse	Tonte entre 6 et 7 cm Extraction des déchets	1 fois / 15 jours de Mars à Octobre 12 à 15 fois / an
	Ramassage des feuilles	Avec chaque intervention de tonte	1 fois / 15 jours 12 à 15 fois / an
Allées	Désherbage manuel / balayage	2 à 3 fois / an	
Poubelles	Ramassage	Toute l'année / hebdomadaire	
Mobilier urbain	Contrôle de l'état	Toute l'année / hebdomadaire	

- Code 3



## ESPACES VERTS AMENAGES

Exemples illustrés



<b>Exemples de sites</b>	<b>Base de Loisirs</b> <b>La Prée</b> <b>Ecoles</b> <b>Berge du Thouet / Allée Wilson Churchill</b> <b>Square route de Brossard</b> <b>Lotissement St Paul / Lotissement des Terres rouges</b>
<b>Intention paysagère</b>	Entretien soigné et régulier
<b>Utilisation / Particularité</b>	Végétation spontanée acceptée et contrôlée Végétaux laissés en port libre Espaces verts de détente, de lotissements, ronds-points
<b>Coûts de gestion</b>	Faibles
<b>Palette végétale</b>	Palette végétale horticole et indigène
<b>Rôle du jardinier</b>	Entretien régulier Tonte correspondant à l'usage du site Recyclage au maximum des déchets de taille sur site Ramassage des détritrus Arrosage intégré sollicité / tonne à eau Pas de fertilisation Contrôle des ravageurs en lutte biologique

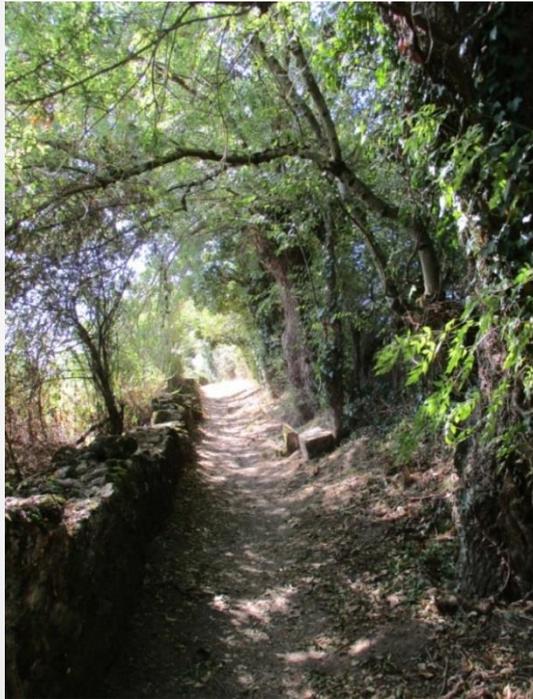
Entretien	Actions		Fréquence d'entretien
	Arbre	Arrosage Suivi des haubanages Suivi sanitaire sécuritaire Elagage	Lors de la plantation / les 3 premières années de plantation 2 fois / an Juillet et Mars 2 fois / an Juillet et Mars Hiver en fonction du besoin
	Arbuste forme libre	Recépage Taille de maintien	1 fois / 3 ans 1 fois / an entre Nov. et Mars
	Arbuste taillé	Taille annuelle	1 fois / an Entre Nov. et Mars
	Haie forme libre	Taille de maintien	1 fois / an Entre Nov. Et Mars
	Haie taillée	Taille annuelle	2 fois / an Mai et Octobre
	Vivaces	Taille de maintien Division	2 à 3 fois / an entre Mars et Octobre 1 fois / 3 ans
	Prairie	Fauchage avec extraction des déchets Intervention après montée à graine	1 fois / an Fin Juillet début Août
	Pelouse	Tonte entre 6 et 7 cm Extraction des déchets	1 fois / 15 jours de Mars à Octobre 12 à 15 fois / an
	Ramassage des feuilles	Avec chaque intervention de tonte	1 fois / mois 4 à 6 fois / an
Allées	Désherbage manuel / balayage	2 à 3 fois / an	
Poubelles	Ramassage	Toute l'année / hebdomadaire	
Mobilier urbain	Contrôle de l'état	Toute l'année / hebdomadaire	

- Code 4



## ESPACES VERTS NATURELS

Exemples illustrés



<b>Exemples de sites</b>	<b>Château des plans</b> <b>Chemins de randonnées</b> <b>Bords de routes</b> <b>Bassin tampon square Leclerc</b> <b>Jardin des Magnolias</b>
<b>Intention paysagère</b>  <b>Utilisation / Particularité</b>	Entretien de manière extensive et minimale Végétation spontanée acceptée et contrôlée Refuge pour la faune et la flore Un à deux fauchages par an Végétaux laissés en port libre Sécurisation des lieux
<b>Coûts de gestion</b>	Très faibles
<b>Palette végétale</b>	Palette végétale indigène privilégiée
<b>Rôle du jardinier</b>	Entretien ciblé et adapté aux milieux Recyclage au maximum des déchets de taille sur site Ramassage des débris Pas d'arrosage Pas de fertilisation Contrôle des ravageurs en lutte biologique

		Actions	Fréquence d'entretien
Entretien	Arbre	Arrosage Suivi des haubanages Suivi sanitaire sécuritaire Elagage	Lors de la plantation / les 3 premières années de plantation 2 fois / an Juillet et Mars 2 fois / an Juillet et Mars Hiver en fonction du besoin
	Arbuste forme libre	Recépage Taille de maintien	1 fois / 3 ans 1 fois / an entre Nov. et Mars
	Haie forme libre	Taille de maintien	1 fois / an Entre Nov. et Mars
	Prairie	Fauchage avec extraction des déchets Intervention après montée à graine	1 fois / an Fin Juillet début Août
	Poubelles Mobilier urbain	Ramassage Contrôle de l'état	Toute l'année / hebdomadaire Toute l'année / hebdomadaire